



*République française*  
*Département de la Lozère*  
**COMMUNE DE MONTRODAT**

**Séance du vendredi 03 mars 2023**

---

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Date de la convocation : 22/02/2023

date d'affichage : 22/02/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,*

**Présents :** Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Catherine MONCANIS, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

**Représentés :** Marie-Laure PRADEILLES par Isabelle CELLIER Ludovic MOULIN par Monique DOMEIZEL;

**Absents et Excusés :**

**Secrétaire de séance :**

Magali MOURGUES

---

**2023D006 - Objet : Demandes de subvention complémentaire relative au travaux d'économie d'énergie**

Monsieur le maire rappelle que suite au programme ACTEE, des diagnostics énergétiques ont été réalisés par le SDEE en 2022 à l'Ecole des Chazelles et à la salle polyvalente. Le Conseil Municipal a ensuite décidé d'engager des travaux de rénovation thermique sur ces bâtiments municipaux afin d'obtenir des économies de consommation énergétique.

Concernant l'école des Chazelles, il a été acté l'installation d'une chaudière à granulés bois en remplacement de la chaudière fioul ainsi que des travaux d'isolation, de changement de luminaires et remplacement de ventilation. Les demandes de financement sont en cours de transmission auprès de l'ADEME et la Région Occitanie.

En complément Monsieur le Maire propose de poser des volets roulants aux fenêtres qui en étaient dépourvues.

Concernant la salle polyvalente, les travaux de rénovation énergétique ont démarré en 2018 avec le changement des huisseries et la pose de volets roulants.

En complément, Monsieur le Maire propose d'améliorer l'isolation du plafond car le diagnostic du SDEE a révélé que des ponts thermiques étaient à l'origine d'une importante déperdition de chaleur.

Pour ces deux travaux supplémentaires, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Plan de financement	Opération	Montant HT
Dépense	Volets roulants Ecole	30 800.00
	Isolation Plafond Salle Polyvalente	10 517.00
		<b>41 317.00</b>
Recette	<b>Subvention sollicitée</b> Conseil Départemental FRAT 25%	10 329.00
	<b>Subvention sollicitée (priorisée n°1)</b> DETR ou DSIL ou Fond Vert 55%	22 724.00
	<b>Autofinancement</b> 20%	8264.00
		<b>41 317.00</b>

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux supplémentaires de rénovation énergétique
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL ou du Fond Vert **en priorité n°1**
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre FRAT
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande subvention du Département et de la Préfecture
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

La secrétaire de séance,  
**Magali MOURGUES**



Le Maire,  
**Rémi ANDRE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
 et publié ou notifié  
 le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_